

# Règlement 2017- 2018 du tournoi interne pour deux clubs « Rois et Dames des 3 cités » et « Échiquier Poitevin »

## **Article 1** : organisation générale

L'application du présent règlement est confiée, du 21 octobre 2017 au 2 Juin 2018, au Comité d'Organisation des deux clubs d'Échecs de Poitiers/3 cités et Buxerolles, placé sous la responsabilité de M. Asghar ESHGHABADI.

## **Article 2** : droit à l'image

Pendant le déroulement du tournoi, lors des parties d'échecs et des activités annexes du tournoi, des photos ou des vidéos seront prises. Conformément à l'article 7 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, nous demandons à toutes les personnes ne désirant pas figurer sur des clichés ou des films de se faire connaître dès leur inscription ou au plus tard avant le début de la 1<sup>ère</sup> ronde.

## **Article 3** : règles du jeu et principes d'appariement

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E.

Les appariements se font au Système Suisse en 7 rondes.

Sont appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde uniquement les joueurs déjà inscrits.

La liste initiale des joueurs est officiellement close le samedi 7 octobre 2017 ; néanmoins tous les joueurs qui s'inscriront après cette limite pourront être appariés avec l'accord de principe des responsables du tournoi.

- Les appariements et les résultats de chaque ronde seront communiqués aux participants par le responsable de leur club.

## **Article 4** : cadence de jeu et horaires

Sont alloués à chaque joueur :

- 90 minutes au début de la partie
- Ajout de 30 secondes après chaque coup dès le 1<sup>er</sup> coup.

Horaires : Début de chaque ronde à 14h30

lieux et dates : consulter le tableau ci-dessous :

Date	Tournoi lent	lieu
21 Octobre 2017	R1	3 cités
20 Janvier 2018	R2	3 cités
3 Février 2018	R3	3 cités
31 Mars 2018	R 4	3 cités
5 Mai 2018	R 5	3 cités
2 Juin 2018	R 6	3 cités

## **Article 5** : formalités de fin de partie

A l'issue de chaque rencontre, les deux joueurs signent les feuilles de partie et indiquent clairement le résultat en encadrant le nom du vainqueur (en cas de partie nulle, les deux noms sont encadrés).

## **Article 6** : classement final et départage

Les joueurs sont classés:

- d'abord selon le nombre de points de parties acquis,
- puis par le système BUCHHOLZ tronqué à 6 adversaires (somme des points des adversaires moins les points du plus faible)
- puis par la performance ELO réalisée.

## **Article 7** : conditions de participation / différé

**7.1** : Condition de participation au tournoi lent « Master et Loisir »

- Consulter la convention entre les deux clubs.

**7.2** : Rencontres en différé

- Faciliter les rencontres
- en cas de départ en vacances ou de non-disponibilité d'un joueur le jour prévu de la ronde, la rencontre peut être organisée en différé ;
- la rencontre en différé doit avoir lieu avant la ronde concernée, exceptée la première ronde.

## **Article 8**: la remise de trophée

Aura lieu le vendredi 8 juin à 18h30 aux 3 cités ; 1 place Léon Jouhaux 86000 Poitiers.

Responsables :

M. ESHGHABADI Asghar

M. DUCOS Lionel